

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS  
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE  
« MH EPARGNE DIVERSIFIE OFFENSIF »**

Paris, le 06/02/2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « MH EPARGNE DIVERSIFIE OFFENSIF ». A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCPE à compter du 11/02/2026 :

- **Création d'une nouvelle catégorie de part :**

La part A2 (Code Isin FR0014015RM1) est créée en date du 11/02/2026. Elle est réservée aux réseaux de commercialisation d'entreprises d'assurance ou mutuelles partenaires de Sienna Gestion.

Retrouvez le détail du fonctionnement de cette nouvelle catégorie de part dans le règlement du FCPE.

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles dès le 11/02/2026 dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

**Sienna Gestion**